Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_19_17122025-DE

DEPARTEMENT
D U M O R B I H A N
_____arrondissement
de Lorient____
MAIRIE de
LARMOR-PLAGE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le dix sept décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 5
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, Mme JAFFRÉ, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme GUYADER, M. JOLIVET, Mme CÉLO, M. GUILLEROT, M. FLATRÈS, Mme SAMZUN, M. LE PORS, M. DU CHOUCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, Mme ROUSSET, M. LE COUSTUMER, Mme GIANNI, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. SUPLY à M. DU CHOUCHET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. COLIN à M. VALTON, M. RUBIANO à Mme ROUSSET, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ÉTAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme ROBIC.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N°2025-19 • Cession de parcelle sise rue de l'Etang à Morbihan Habitat - Renouvellement urbain de Kerderff

Un programme de renouvellement urbain, sur le secteur de Kerderff, est engagé par Morbihan Habitat. Cette opération se déroule en plusieurs phases. La première permettra la reconstruction et la création de 40 logements sociaux.

Pour garantir la faisabilité de cette opération, une partie du domaine public d'environ 1 170 m², dont une portion de la voirie publique (461 m²), doit être intégrée à l'assiette foncière de ce projet. Cette partie du domaine public a donc été désaffectée et intégrée au domaine privé communal, conformément à la décision prise en conseil municipal du 16 octobre dernier, en vue d'être cédée à Morbihan Habitat.

Afin de permettre la réalisation de ces logements sociaux, il est aujourd'hui proposé de céder à Morbihan Habitat ce foncier communal. En raison de la nature de l'opération programmée sur cet espace, répondant à un motif d'intérêt général, il est proposé une cession à titre gratuit. Les frais d'acte seront à la charge de Morbihan Habitat et la valeur vénale de ce foncier sera valorisée par la commune au titre de son effort social conformément aux obligations de la loi SRU.

Vu le projet de division dressé le 04 septembre 2024 par le cabinet Géo Bretagne Sud,
Vu l'avis du Domaine en date du 17 novembre 2025,
Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, mobilité et développement durable du 24 novembre 2025,
Vu l'avis du bureau municipal du 02 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_19_17122025-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** cette cession, à titre gratuit, à Morbihan Habitat,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document et acte nécessaires à intervenir en l'étude de Maître REVERDY-REDO, notaire à Ploemeur,
- **DE DIRE** que les frais consécutifs à cette cession seront intégralement supportés par Morbihan Habitat.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,
Pour extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 décembre 2025

LE MAIRE

Patrice VALTON

